

La création de la Charte

Même avant que la Charte canadienne des droits et libertés devienne une loi, elle a changé les méthodes de travail de notre gouvernement.

Pour créer un document spécial, il fallait une façon spéciale d'écouter les Canadiens et les Canadiennes.

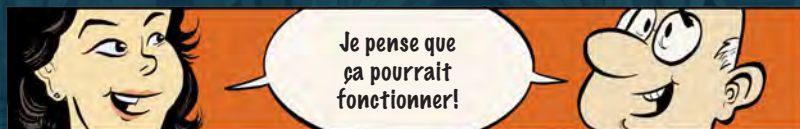


Qu'est-ce que tu remarques au sujet de ces gens qui se sont rencontrés en 1864 pour discuter de la création du pays qui allait devenir le Canada? Ceux qui ont partagé leurs idées 120 ans plus tard au sujet de la création de la Charte étaient bien différents! Des personnes ayant une incapacité, des femmes, des personnes LGBTQ2S+, des personnes de couleur et même des gens qui représentaient les jeunes comme toi ont pu se faire entendre à ce moment-là.

Le Comité mixte spécial sur la Constitution du Canada a écouté les idées des citoyens et des citoyennes au sujet d'une charte des droits entre novembre 1980 et février 1981. Il a reçu des suggestions écrites de plus de 1 000 groupes et individus, et plus de 100 personnes lui ont présenté leurs idées sur place.

« Bon, c'est très bien que vous soyez ici, les filles, mais qui est-ce qui s'occupe des enfants? » — *une question du sénateur Harry Hays, coprésident du comité, à des femmes qui faisaient une présentation sur l'importance de l'égalité des droits*

Les groupes autochtones n'avaient pas souvent participé jusque-là aux discussions sur les droits de la personne au Canada. Et les Autochtones avaient bien des raisons de ne pas faire confiance aux gouvernements. Mais cette fois, certains groupes autochtones ont pris la parole, en disant que la nouvelle Charte devait s'attaquer à la discrimination dont ils étaient victimes tout en reconnaissant les traités et leurs autres droits négligés depuis longtemps.



La Charte canadienne des droits et libertés fait partie de la Constitution canadienne. Elle est devenue une loi quand la reine Élisabeth II l'a signée à Ottawa le 17 avril 1982.